



3 juin 2015

---

**Conservatoire de Villefranche-sur-Saône**  
**PROJET D'ETABLISSEMENT**  
**pour**  
**la période 2015-2020**

---

*Approuvé par la Commission culture du 3 juin 2015 et le Conseil communautaire du 25 juin 2015.*



# Sommaire

---

## **I. Préambule.....p.4**

1. Un projet évolutif
2. Une démarche participative
3. Un établissement au service d'une agglomération et un département

## **II. Contexte.....p.5**

1. Contexte géographique
2. Contexte historique
3. Contexte culturel
4. Contexte éducatif
5. Un enjeu territorial

## **III. Présentation.....p.7**

1. Missions et objectifs du conservatoire
2. L'action pédagogique
3. La diffusion
4. Le temps scolaire
5. Les effectifs
6. Les moyens

## **IV. Etat des lieux.....p.19**

1. L'action pédagogique
2. La diffusion et les partenariats
3. Le temps scolaire
4. Territoires et publics
5. Les moyens

## **V. Perspectives 2015-20.....p.29**

1. L'action pédagogique
2. La diffusion et les partenariats
3. Le temps scolaire
4. Les territoires
5. Moyens généraux

# I - Préambule

---

## Un projet évolutif

Le projet d'établissement est le texte cadre de référence rendu obligatoire par la loi de décentralisation de 2004 et par les décrets et arrêtés de 2006 relatifs au classement des établissements d'enseignement artistique contrôlés par l'Etat. Il est également requis dans le cadre des Schémas de Développement des Enseignements Artistiques adoptés à l'échelon départemental.

Le présent document vise, à partir des points forts et des difficultés identifiées de l'établissement, à élaborer les perspectives et les évolutions du conservatoire pour la période 2015-2020, en cohérence avec les orientations et les moyens définis par la Communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône.

L'adoption du projet d'établissement est donc le point de départ d'une dynamique de réflexion et de concertation autour des grands thèmes structurants : action pédagogique, diffusion et partenariats, territoires, moyens généraux.

Il a vocation à être mis en œuvre dans la durée pour une adaptation progressive de l'organisation pédagogique, administrative et financière de l'établissement.

## Une démarche participative

La démarche d'élaboration de ce projet a été engagée à la rentrée 2014 avec le souci d'associer l'ensemble des acteurs du Conservatoire : enseignants et personnels administratifs et techniques, élèves et parents d'élèves, partenaires scolaires et culturels, élus.

Un groupe de pilotage constitué de plus de 15 enseignants et de représentants des parents a largement contribué à la réflexion, l'élaboration et le traitement des études de satisfaction lancées en octobre 2014 avec le concours de l'administration du conservatoire.

Les éléments recueillis constituent une riche source d'informations dont le futur projet d'établissement sera la traduction.

## Un établissement au service d'une agglomération et d'un département

Classé « à rayonnement intercommunal », le conservatoire de Villefranche est un établissement d'enseignement et de pratique de proximité et s'inscrit sur un territoire comprenant d'autres structures, écoles de musique, chorales et harmonies. Il a pour mission de coopérer et tisser des liens avec ces structures, dans le respect de leurs propres projets et le souci de créer un maillage cohérent d'enseignement et pratique artistique sur ce territoire.

Par ailleurs, unique établissement contrôlé par l'état sur le nouveau Rhône, le conservatoire de Villefranche est appelé à collaborer avec les services départementaux pour la définition d'un nouveau Schéma Départemental de Développement de l'Enseignement Artistique. Il a vocation à travailler en synergie avec les établissements des communes du Nord et de l'Ouest du département et à contribuer à définir les orientations d'un développement musical et artistique pertinent pour le nouveau département.

## II-Contexte

---

### Contexte géographique

Le conservatoire de Villefranche est situé sur un territoire de 200 km<sup>2</sup>, situé entre les monts du Beaujolais, la Saône et les plaines de l'Ain, à 40 km au nord de Lyon. L'agglomération compte près de 77 000 habitants dont la ville centre représente près de la moitié avec environ 36 000 habitants.

L'agglomération est constituée à la fois d'un bassin de vie urbain avec une forte zone d'activité économique autour de Villefranche et les communes périphériques. Le reste du territoire, à l'ouest de Villefranche, conjugue à la fois un habitat pavillonnaire et une activité rurale et viticole soutenue.

Avec la création du nouveau département, l'agglomération et sa ville centre sont appelés à jouer un rôle central et à voir se développer de manière concertée les administrations, les services, l'action économique et la vie culturelle. Le conservatoire s'inscrit dans ce développement et à vocation à contribuer, par la qualité et la pertinence de son offre éducative et artistique, à l'attractivité du territoire.

### Contexte historique

Le Conservatoire de Villefranche est issu de l'« Ecole de musique de l'Union Musicale », créée en 1940 par Claude Cottinet pour préparer les jeunes instrumentistes à intégrer les rangs de l'harmonie de Villefranche.

L'école de musique a été municipalisée en 1966 et agréée par l'Etat en 1968.

Les classes à horaires aménagés (dominante instrumentale) ont été créées en 1989 en partenariat avec le Groupe scolaire Albert-Dumontet. Une convention avec le Collège Claude-Bernard permet depuis 1993 aux collégiens issus des classes chams de poursuivre une partie de leur apprentissage musical sur le temps scolaire.

L'école passe en 2000 sous la compétence du district de Villefranche regroupant les communes de Villefranche, Arnas, Gleizé et Limas et voit le rattachement de l'école de musique de Limas au conservatoire.

Dans le cadre de la loi de décentralisation de 2004, l'Ecole de musique de Villefranche devient « Conservatoire à rayonnement intercommunal » en 2008.

L'extension de l'agglomération à 21 communes en 2014 voit le rattachement de l'école de musique intercommunale de Jassans au conservatoire, qui est désormais actif sur 3 sites : Villefranche, Limas et Jassans.

Le renforcement de l'équipe de direction, effectué en mars 2015 à l'occasion de ce nouveau changement d'échelle, constitue une nouvelle avancée et donne au conservatoire les moyens de son action.

### Contexte culturel

Porte d'entrée d'une région d'une grande richesse historique et patrimoniale qui favorise l'activité touristique, l'agglomération caladoise réunit des équipements culturels de qualité qui ont su, à proximité de la Métropole lyonnaise, préserver une identité propre.

Elle compte plusieurs médiathèques ou bibliothèques (Villefranche, Limas, Gleizé, Jassans), plusieurs musées dont le Musée Paul-Dini qui bénéficie d'une reconnaissance régionale, ainsi que le Théâtre de Villefranche, scène conventionnée avec le Ministère de la Culture.

Le Musée Claude-Bernard à Saint-Julien-sous-Montmelas allie patrimoine culturel et scientifique et le Musée du Prieuré de Salles-Arbuissonnas se situe dans un ensemble architectural de première importance dédié à l'histoire laïque et religieuse locale.

Le Centre Culturel Associatif Beaujolais développe une action culturelle de proximité sur l'ensemble du territoire beaujolais et organise chaque année le Festival « Culture et continents ».

La Maison du Patrimoine, par la richesse de son fonds, contribue à conserver mais aussi à rendre vivante la mémoire d'une histoire locale, en lien avec les établissements éducatifs et culturels.

Cet environnement s'accompagne d'une pratique artistique en amateur vivante et diversifiée, pour tous les âges : compagnies et cours de théâtre, chorales, harmonies, ateliers d'arts plastiques,...

Le CRI est un acteur de cette vie culturelle et bénéficie d'un contexte favorable pour engager les actions partenariales qui contribuent à son rayonnement et sa visibilité sur le territoire.

## Contexte éducatif

L'agglomération compte 35 groupes scolaires publics et 4 écoles élémentaires privées.

Pour le second degré, on compte 6 collèges publics et 1 collège privé, deux lycées publics et 2 lycées privés. En raison de la proximité de la métropole lyonnaise, l'enseignement professionnel ou post baccalauréat est peu développé. L'incidence est claire sur le public fréquentant le Conservatoire puisque 80% des élèves inscrits ont entre 6 et 18 ans (en augmentation de 4% en 6 ans).

Depuis de nombreuses années la Communauté d'agglomération a pris en charge les interventions musicales dans les écoles publiques du 1<sup>er</sup> degré, qu'elles soient communales ou intercommunales.

Cette orientation a été confirmée récemment dans le cadre de l'élargissement du territoire malgré le passage des écoles sous compétence exclusive des communes.

## Un enjeu territorial

La réforme territoriale intervenant en application de la Loi du 16 décembre 2010 a entraîné une modification importante des territoires à plusieurs niveaux :

- A l'échelon local, la Communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône (CAVIL) comptant 4 communes est devenu au 1<sup>er</sup> janvier 2014 la Communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône, regroupant 21 communes, avec la particularité que l'une d'entre elles (Jassans-Riottier) est située sur le département de l'Ain limitrophe ;
- A l'échelon départemental, la scission au 1<sup>er</sup> janvier 2015 entre les communes du Grand-Lyon, regroupées en Lyon –Métropole, et le reste du département du Rhône confère au territoire de Villefranche-sur-Saône et à son conservatoire un nouveau positionnement dans ce nouveau département.

Ce projet d'établissement intervient donc dans une phase de mutation territoriale importante mais également dans un contexte de contraintes budgétaires fortes par la réduction des dotations de l'Etat.

Adapter l'établissement aux besoins liés à ce nouveau contexte, dans la continuité de l'évolution engagée par le précédent projet, représente bien l'enjeu majeur et l'ambition de ce document et du prochain projet d'établissement.

### III - Présentation

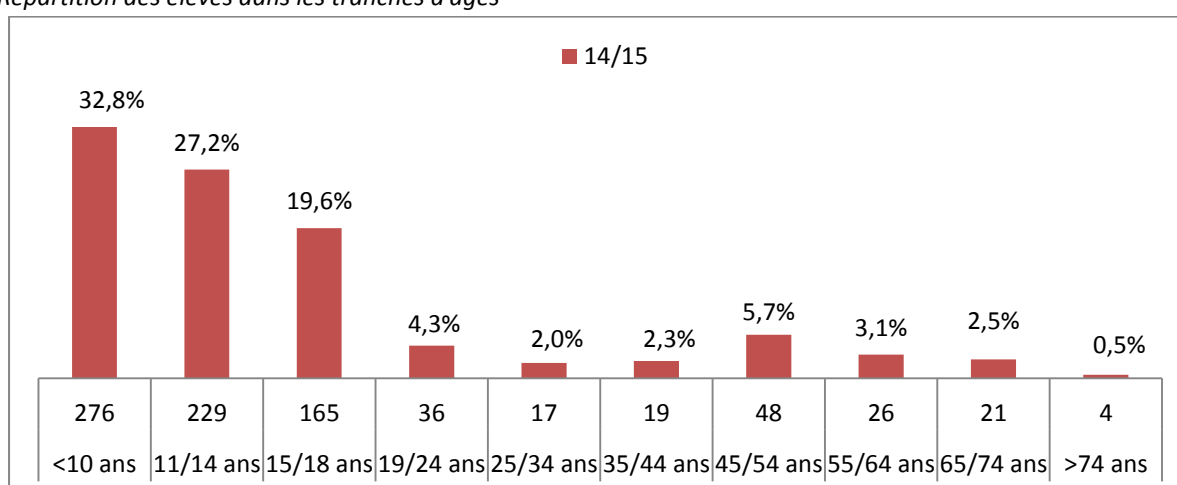
---

#### 1 – Missions et objectifs du conservatoire

La mission première du conservatoire est l'enseignement initial de la musique et la formation de futurs musiciens amateurs. Néanmoins il prépare également les élèves qui en font le choix et qui en ont les aptitudes à intégrer les établissements à vocation professionnalisante, départementaux ou régionaux (Lyon, Villeurbanne, Châlon, Mâcon,...).

Il s'adresse prioritairement à un public d'enfants et d'adolescents mais accueille également des adultes de tous âges, pour débiter, reprendre ou poursuivre une activité musicale.

*Répartition des élèves dans les tranches d'âges*



Conformément au Schéma d'orientation Pédagogique du Ministère de la Culture et la Communication (2008) le conservatoire s'attache à répondre aux objectifs suivants :

- offrir une formation artistique de qualité ;
- proposer des parcours diversifiés permettant l'accès au plus grand nombre;
- favoriser le collectif, dans les pratiques, l'enseignement et la diffusion ;
- relier les démarches d'invention et l'appropriation d'un patrimoine ;
- s'ouvrir aux nouvelles technologies ;
- s'inscrire comme partenaire et lieu ressource de la vie culturelle, artistique et éducative sur le territoire.

L'action du conservatoire se développe dans trois grandes directions :

- l'action pédagogique
- la diffusion
- le temps scolaire

## 2 – L'action pédagogique

### 2-1 Objectifs pédagogiques généraux

Les objectifs généraux d'apprentissage sur l'ensemble d'un parcours sont

- acquérir les techniques instrumentales et connaissances théoriques nécessaires ;
- susciter la motivation, la curiosité, le goût de l'expérimentation autant que du sens critique ;
- acquérir de l'autonomie dans sa pratique artistique et ses choix culturels.

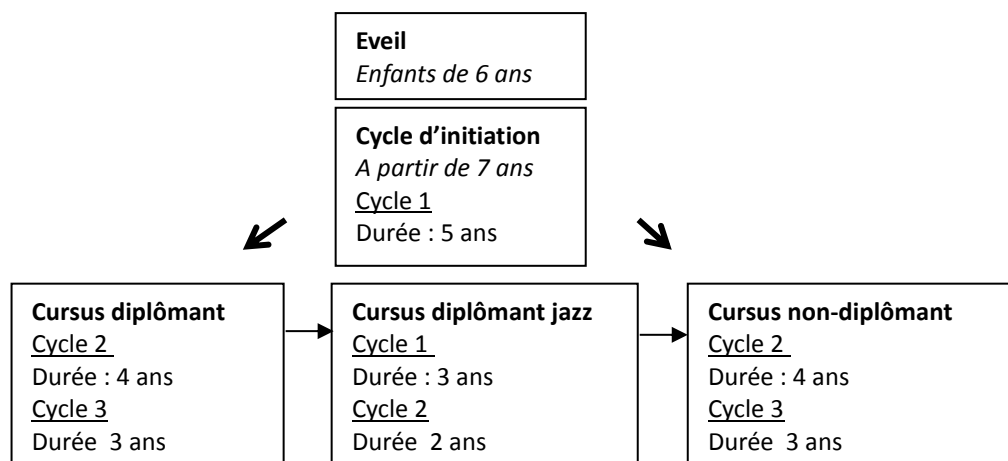
Ils s'appuient sur un certain nombre de moyens :

- un enseignement de qualité, soucieux du projet individuel ;
- une diversité d'esthétiques et de pratiques : de la musique ancienne au répertoire contemporain, en passant par le jazz, les musiques actuelles, les musiques traditionnelles, l'improvisation... ;
- le développement des activités de création et invention ;
- l'utilisation des nouvelles technologies ;
- une dynamique de projets diversifiés, innovants et ouverts sur l'ensemble des domaines artistiques (théâtre, arts plastiques, arts visuels,...)

### 2-2 Organisation et contenus

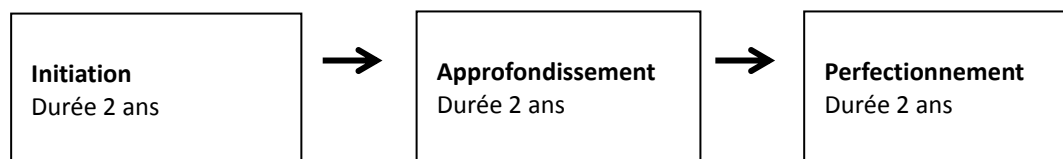
L'enseignement est dispensé dans le cadre traditionnel en horaires extra- et périscolaire ou dans le cadre d'horaires aménagés sur le temps scolaire.

Les apprentissages sont organisés en cycles et cursus de durées différentes qui permettent à l'élève de progresser à son rythme et selon son projet individuel :



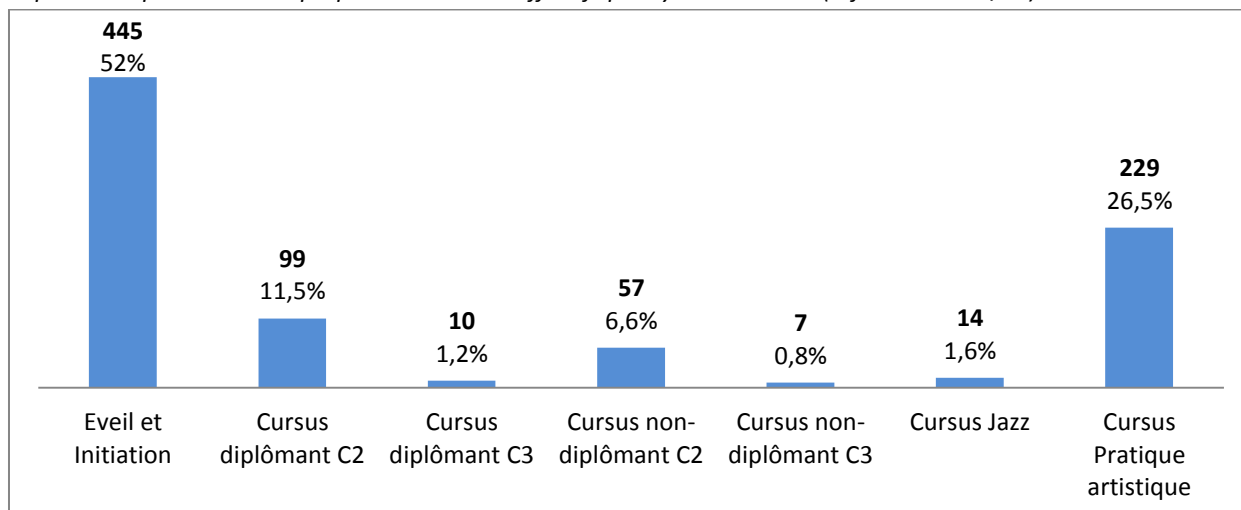
Le cursus diplômant délivre le Brevet d'Etudes musicales (fin de cycle 2) et le Certificat d'Etudes musicales (fin cycle 3).

Le Cursus « Pratique artistique » s'adresse aux adultes et adolescents de plus de 15 ans et procure un cadre de progression constitué de périodes de deux ans, formalisées par un contrat d'objectifs.





Répartition quantitative et proportionnelle des effectifs par cycles et cursus (référence 2014/15)



## 2-4 Fonctionnement pédagogique

L'éveil musical est centré sur l'éveil rythmique, auditif et corporel et la découverte des instruments.

Le cycle d'initiation et les cursus diplômants permettent d'acquérir une somme de savoirs et savoir-faire comprenant

- l'apprentissage instrumental individuel : cours de 30mn à 1h selon les niveaux ;
- les pratiques collectives chorales et instrumentales : cours de 45mn à 2h ;
- les acquisitions théoriques liées au langage musical : cours de 1h à 1h30

L'évaluation se fait par contrôle continu en cours de cycles et les changements de cycles donnent à un examen instrumental avec jury invité.

Les cursus non-diplômé et « pratique artistique » sont centrés sur

- l'apprentissage instrumental individuel : cours de 30mn pour tous ;
- les pratiques collectives chorales et instrumentales : cours de 45mn à 2h

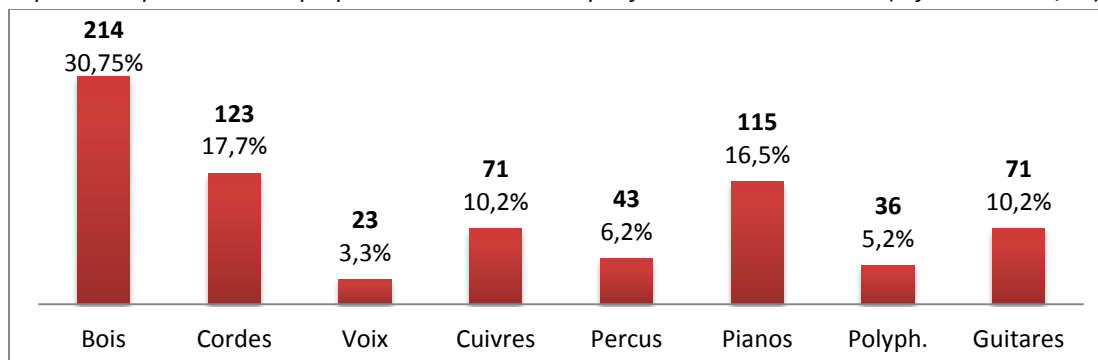
L'évaluation se fait principalement par contrôle continu.

## 2-5 Les disciplines

### Disciplines instrumentales

Toutes les disciplines instrumentales « classiques » sont enseignées à l'exception de la harpe. Les disciplines liées à l'esthétique « jazz » se sont développées depuis la mise en place du cursus spécialisé.

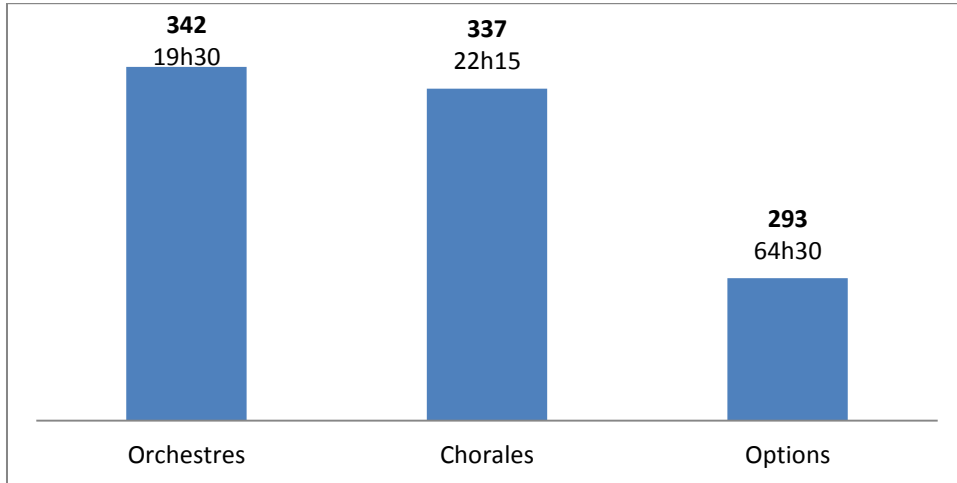
Répartition quantitative et proportionnelle des élèves par familles instrumentales (référence 2014/15)



### Les pratiques collectives

Les pratiques collectives se composent d'activités en grandes formations (chœurs, orchestres à vents ou à cordes) et d'activités en formations plus réduites permettant d'aborder une variété de styles musicaux différents

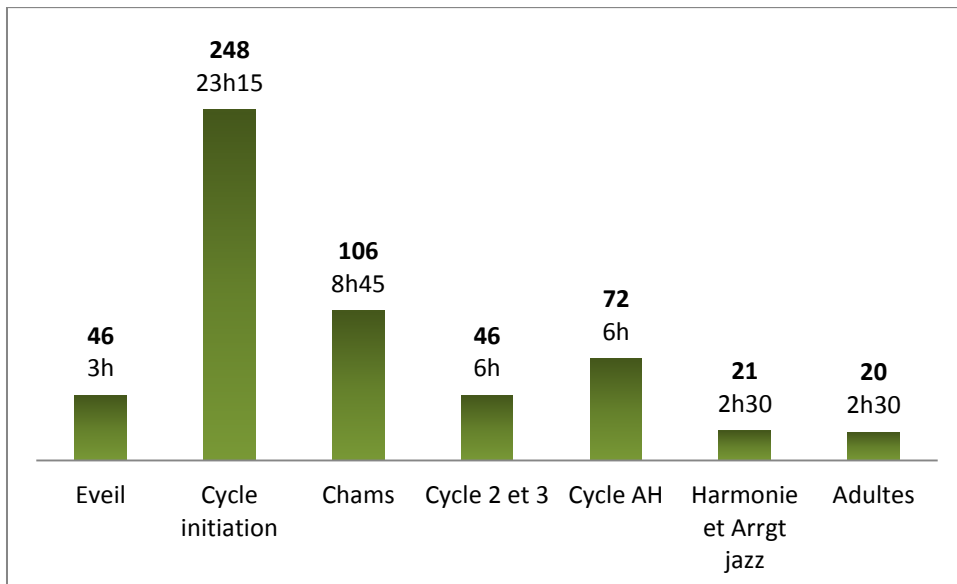
*Répartition par effectifs et volume horaire hebdomadaire*



### Les disciplines théoriques

Elles regroupent les cours d'éveil musical, formation musicale enfants et adultes et les disciplines théoriques du département jazz (harmonie et arrangement jazz).

*Répartition par effectifs et volume horaire hebdomadaire*



### 3 – La diffusion

En prolongement et complémentarité des enseignements, le conservatoire s'attache à développer de nombreuses actions de diffusions et contribue à ce titre à la vie culturelle et artistique locale.

Pour l'année 2013/14, **96** projets de toute nature ont été réalisés : auditions de classes, auditions mixtes, projets transversaux, concerts scolaires, spectacles,....

La majorité des productions sont réalisées à l'Auditorium ou dans des cadres culturels.

Une **vingtaine** de groupes vocaux ou instrumentaux et une **cinquantaine** d'artistes extérieurs ont collaboré avec le conservatoire depuis 2010 : compositeurs, instrumentistes solistes, chefs d'orchestres mais aussi artistes d'autres domaines (plasticiens, chorégraphes, metteurs en scènes, dramaturges).

Ces collaborations témoignent de la volonté du conservatoire de proposer aux élèves des projets ouverts, innovants, qui leur permettent de côtoyer des artistes professionnels dans une diversité de styles et de pratiques.

Le conservatoire s'appuie également sur de nombreux partenariats (Théâtre, Musée Paul-Dini, Médiathèques, concerts de l'Auditorium,...), pour apporter une compétence, proposer une collaboration, répondre à une proposition ou solliciter un lieu de diffusion.

### 4 – Le temps scolaire

#### 4-1 Le premier degré

##### Les classes à horaires aménagés

Les classes à horaires aménagés ont été créées en 1989 en partenariat avec le groupe scolaire Albert-Dumontet. Elles concernent les niveaux CE1 à CM2 et sont à dominante instrumentale. Les instruments sont proposés dans l'objectif de favoriser la pratique d'ensemble orchestrale (cordes, vents et percussions).

Les volumes horaires hebdomadaires (entre 4h et 5h30) sont adaptés à chaque niveau et se répartissent entre apprentissage instrumental par groupes de 2 ou 3 élèves, pratique collective chorale et orchestrale et formation musicale.

Les effectifs par niveau ont été réévalués pour correspondre aux critères départementaux des classes élémentaires (max. 27 élèves).

Depuis la rentrée 2011 et en deux étapes, les élèves de chaque niveau sont répartis dans deux classes différentes pour favoriser le lien entre chams et non chams et permettre aux élèves les plus en difficultés de bénéficier d'un groupe de meilleur niveau.

L'extension du territoire de l'agglomération a également vu le nombre de communes autorisant leurs élèves à se présenter aux tests de recrutement passer de 4 à 9 (Arnas, Denicé, Gleizé, Jarnioux, Jassans, Lacenas, Limas, Montmelas-Saint-Sorlin, Villefranche).

##### Les interventions en milieu scolaire

Les interventions en milieu scolaire sont assurées par cinq musiciens intervenants titulaires du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI), membres à part entière de l'équipe pédagogique du conservatoire et encadrés par une coordinatrice. Les interventions représentent un volume hebdomadaire de plus de 87h.

Après une année transitoire, les musiciens intervenants interviendront à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015 dans les écoles publiques des 17 nouvelles communes de l'agglomération. Ce sont ainsi 35 groupes scolaires et plus de 200 classes qui pourront avoir accès à une collaboration technique et artistique sur la base des projets déposés par les écoles.

## 4-2 Le second degré

### Les aménagements d'horaires

Les aménagements d'horaires ont été créés en 1993 en partenariat avec le Collège Claude-Bernard pour accueillir les élèves issus des classes chams. Dans la limite des places disponibles et sous conditions de niveaux, des élèves extérieurs au conservatoire ou issus du secteur traditionnel peuvent intégrer ces classes.

Depuis 2011, les élèves de chaque niveau sont répartis dans deux classes si l'effectif est suffisant. Les volumes horaires consacrés par disciplines sont identiques aux volumes prévus pour le secteur traditionnel.

Une convention entre le Collège et le conservatoire définit depuis 2013 les objectifs généraux et modalités de fonctionnement de ce dispositif.

### Autres partenariats

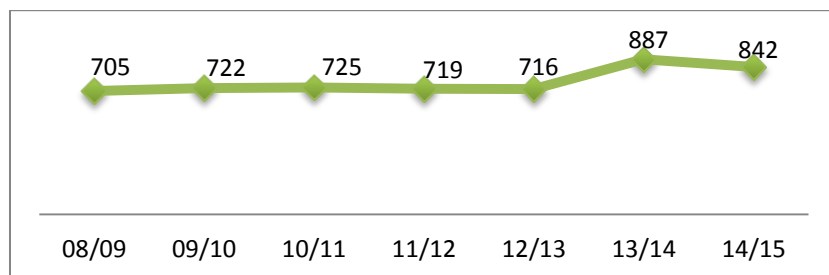
Un partenariat régulier avec le Collège Faubert a été mis en place de 2009 à 2012 dans le cadre de l'accompagnement éducatif. Trois ateliers (cordes, cuivres et percussions) étaient encadrés par deux professeurs d'instrument et un musicien intervenant. Un parc instrumental a été constitué à cette occasion par le Collège.

Un projet ponctuel autour d'une création a été mené avec le Collège Jean-Moulin entre 2012 et 2014. Une classe du collège a été sollicitée pour constituer un livret sur le thème de Tristan et Iseult puis la chorale du collège a participé à la représentation finale de l'ensemble au Théâtre de Villefranche. L'objectif principal était d'associer des élèves peu familiers d'une pratique artistique à un projet ambitieux dans un cadre valorisant.

## 5 – Les effectifs

Le conservatoire compte 842 élèves, représentant 619 foyers.

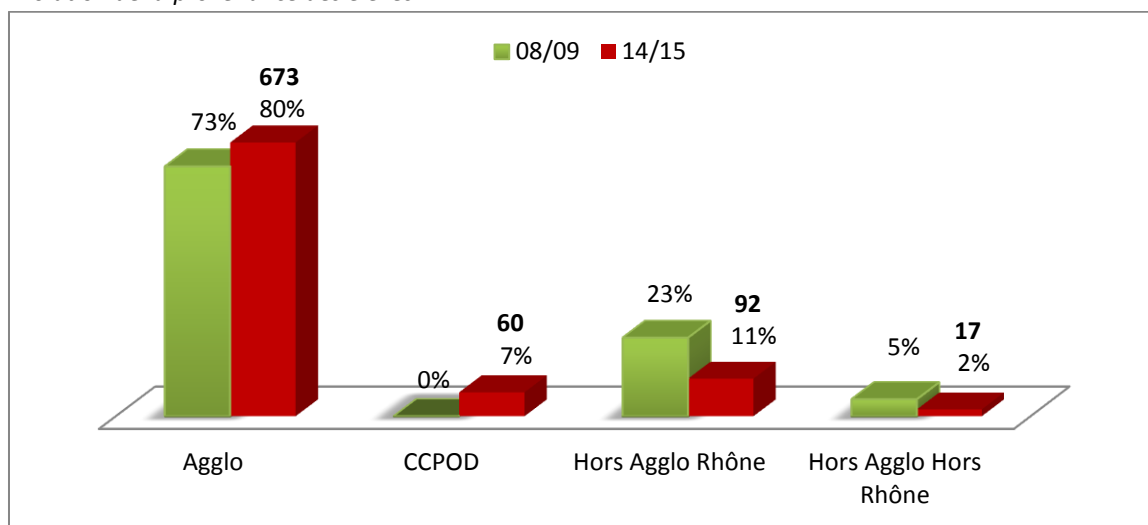
*Evolution du nombre d'élèves*



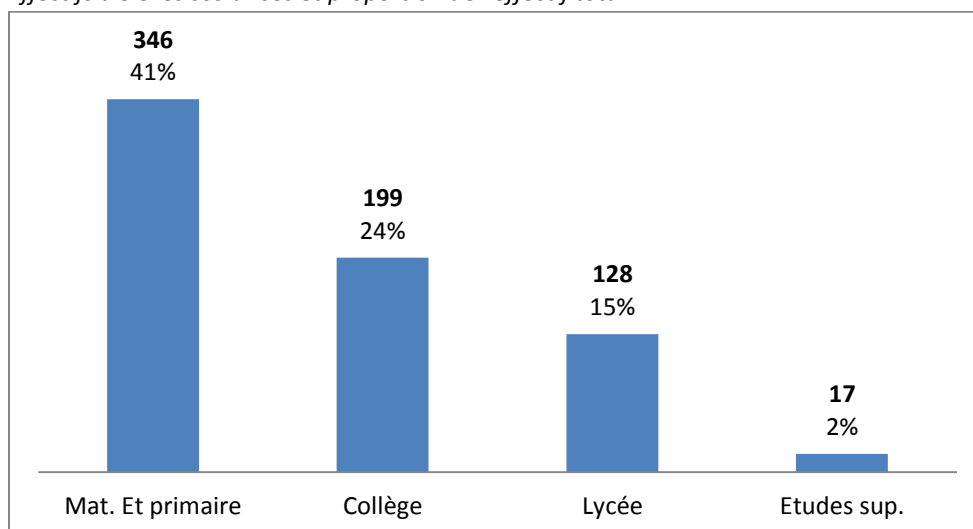
L'augmentation du nombre d'élèves en 2014 résulte du rattachement de l'école de musique de Jassans au 1<sup>er</sup> janvier.

80% des inscrits sont issus de la Communauté d'agglomération. Le conservatoire accueille également des résidents de 31 communes du Rhône ou de la métropole pour 11% de ses effectifs et des résidents de 17 communes de l'Ain, la Loire et la Saône-et-Loire pour 9% de ses effectifs.

Evolution de la provenance des élèves



Effectifs d'élèves scolarisés et proportion de l'effectif total



## 6 – Le territoire

Plusieurs structures d'enseignement et de pratique musicales sont actives sur le territoire de la nouvelle agglomération (référence 2013) :

- **Ecole de musique « L'écho de la Vigne »** au Perréon (env.40 élèves, 7 professeurs en 2013) dont l'objet principal est de fournir les rangs de l'Harmonie/fanfane du même nom ;
- **Ecole de musique de l'harmonie l'« Echo de la Vallée du Morgon »**, située à Cogny L'harmonie dispose d'un local communautaire récemment remis à neuf et forme ses propres musiciens par le bénévolat.
- **Ecole de musique de Saint-Georges de Reneins** qui fournit les rangs de l'harmonie « La Reneimoise »
- **Ecole de musique de Saint-Etienne des Oullières** : env. 80 élèves, 10 professeurs

## 7 – Les moyens

### 7-1 Moyens humains

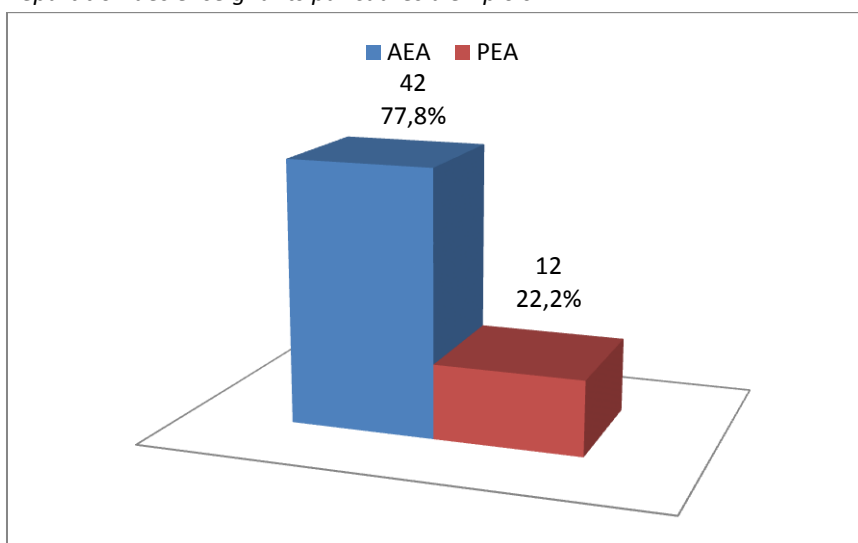
#### Les enseignants

Le conservatoire compte 54 enseignants dont 5 musiciens intervenants et 2 enseignants chargés de la bibliothèque.

Les enseignants sont répartis sur deux cadres d'emploi de la filière culturelle :

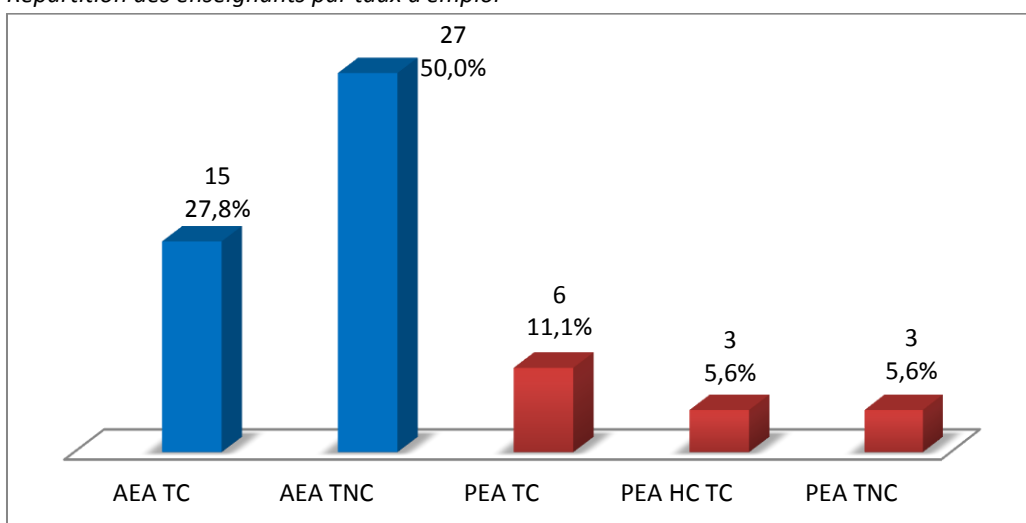
- assistants d'enseignement artistique principal 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe (AEA) ;
- professeurs d'enseignement artistique classe normale et hors classe (PEA)

*Répartition des enseignants par cadres d'emplois*



Le temps de service hebdomadaire (face à face pédagogique) est de 20h pour un AEA à temps complet et 16h pour un PEA.

*Répartition des enseignants par taux d'emploi*



(TC : temps complet – TNC : temps non complet)

La bibliothèque est prise en charge par deux enseignants pour 1,5 ETP.

## L'administration et la direction

L'encadrement est constitué d'un directeur (cadre d'emploi PEA HC) et d'un directeur adjoint (cadre d'emploi PEA) depuis mars 2015, tous deux à temps complet (35h hebdomadaires).

L'équipe administrative compte 3 agents permanents pour 2,8 ETP sur les cadres d'emploi de rédacteur et d'adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe. Elle est renforcée depuis le 1<sup>er</sup> février 2015 par un emploi aidé pour 0,8 ETP.

## Le secteur technique et l'entretien

Le secteur technique est constitué de 4 agents d'entretien (1,5 ETP) travaillant sur les sites de Villefranche et Jassans et un 1 régisseur du matériel (1 TP) sur les cadres d'emploi d'adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe.

La régie technique (son et lumière) des prestations du conservatoire à l'Auditorium est assurée par 2 régisseurs employés à temps plein par la ville de Villefranche, propriétaire de l'équipement.

Aux termes d'une convention de mise à disposition de 2004 entre la ville et la communauté d'agglomération, la moitié des salaires est remboursée par la Communauté d'agglomération.

## Les parents d'élèves

Les parents d'élèves sont constitués en association, l'ASPEL, et contribuent au lien entre le conservatoire et ses usagers. L'association dispose d'un local mis à disposition par la Communauté d'agglomération et du soutien ponctuel de l'administration pour certaines de leurs actions en lien avec la pédagogie.

Les parents d'élèves sont présents aux examens de passages de cycles en tant qu'observateurs et sont membres de la Commission Consultative. Ils apportent une aide ponctuelle, financière ou logistique à la réalisation de certaines projets du conservatoire et développent différents services spécifiques (assurances, livres de formation musicale, séjours musicaux).

## **7-2 Moyens logistiques**

### Les locaux

A Villefranche, le conservatoire dispose dans les locaux de l'Ancien-Hôpital de **19 salles** de cours dont l'agglomération est propriétaire.

La salle des associations (Salle Cottinet), propriété de la Ville de Villefranche, est l'unique salle de travail de grande taille, largement utilisée par le conservatoire pour le travail des grandes formations orchestrales ou chorales, pour les activités nécessitant des évolutions et en complément de l'auditorium pour de petites auditions de classes.

A Limas, la municipalité met à la disposition exclusive du conservatoire **5 salles** de cours. Elle autorise également l'orchestre de Limas à répéter chaque semaine dans la salle des Fêtes.

A Jassans, le conservatoire utilise les **7 salles** de l'ancienne école de musique et bénéficie de l'usage des **7 salles** de l'ancien siège de la CCPOD dont la salle du conseil communautaire qui permet de disposer d'un espace de répétition et d'audition.

### Le matériel

Le conservatoire dispose d'un parc instrumental interne régulièrement complété ou remis à niveau pour les activités d'enseignement et d'un parc locatif à destination des élèves débutants (hors piano, guitare et percussion).

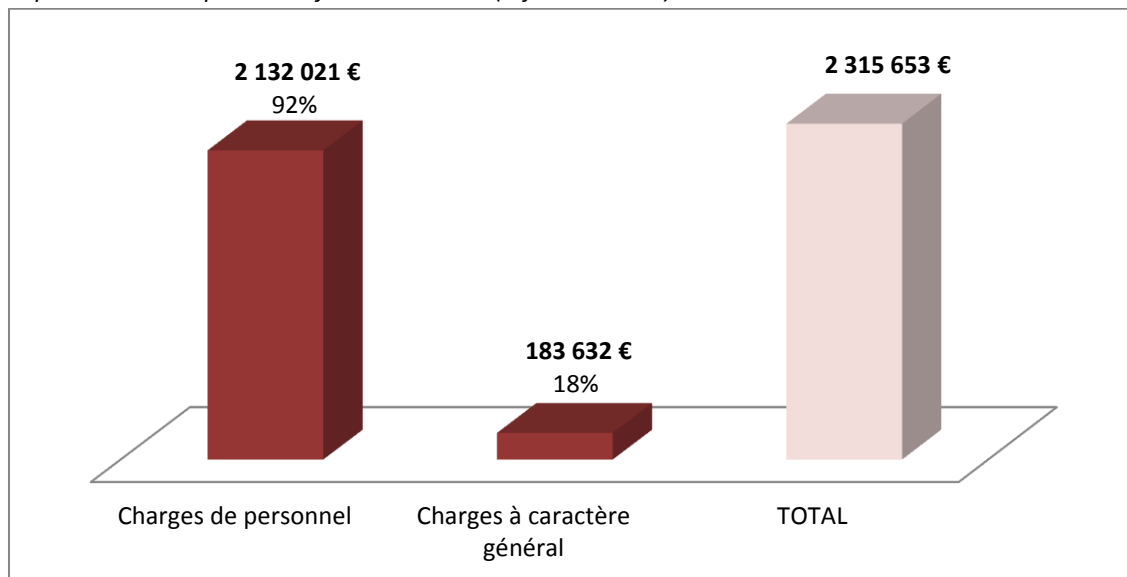
Les salles de cours sont équipées de matériel de diffusion et de matériel informatique, soit de manière permanente soit à la demande.

### 7-3 Moyens budgétaires

#### Dépenses de fonctionnement

Le budget du conservatoire est constitué à 92% de charges de personnel et 18% de charges à caractère général lui permettant de remplir ses missions.

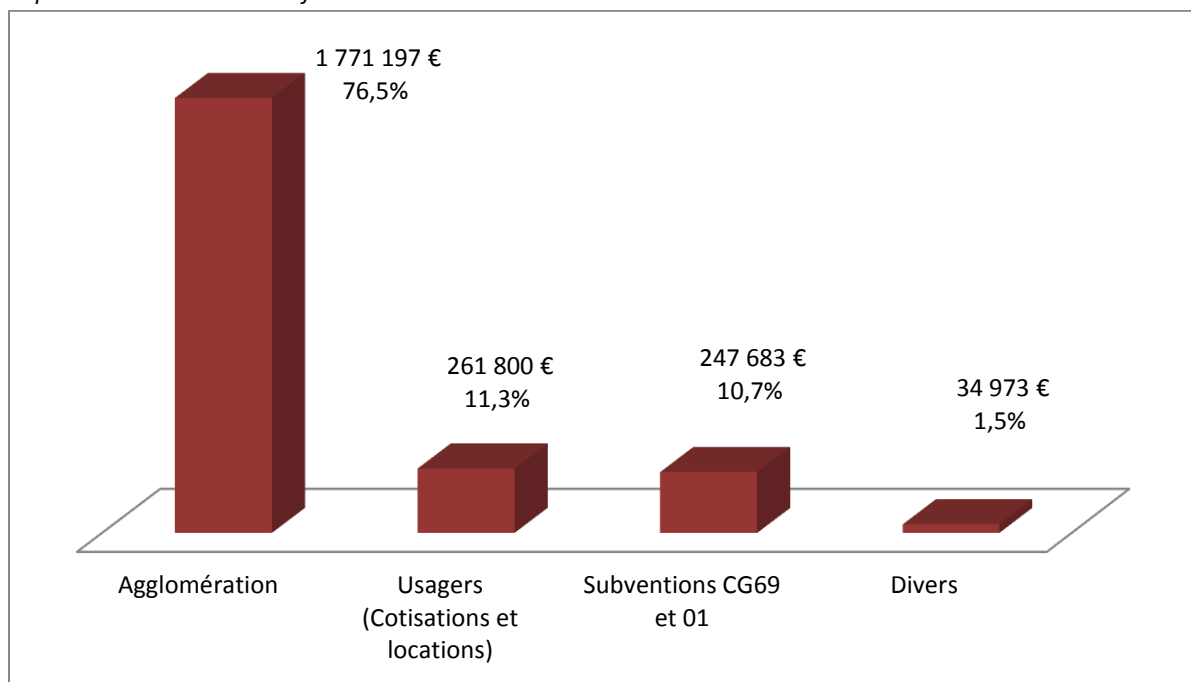
*Répartition des dépenses de fonctionnement (référence 2014)*



#### Recettes de fonctionnement

Les recettes proviennent pour la plus grande part de la communauté d'agglomération, des cotisations et droits payés par les usagers, des subventions départementales (Rhône et Ain) et divers.

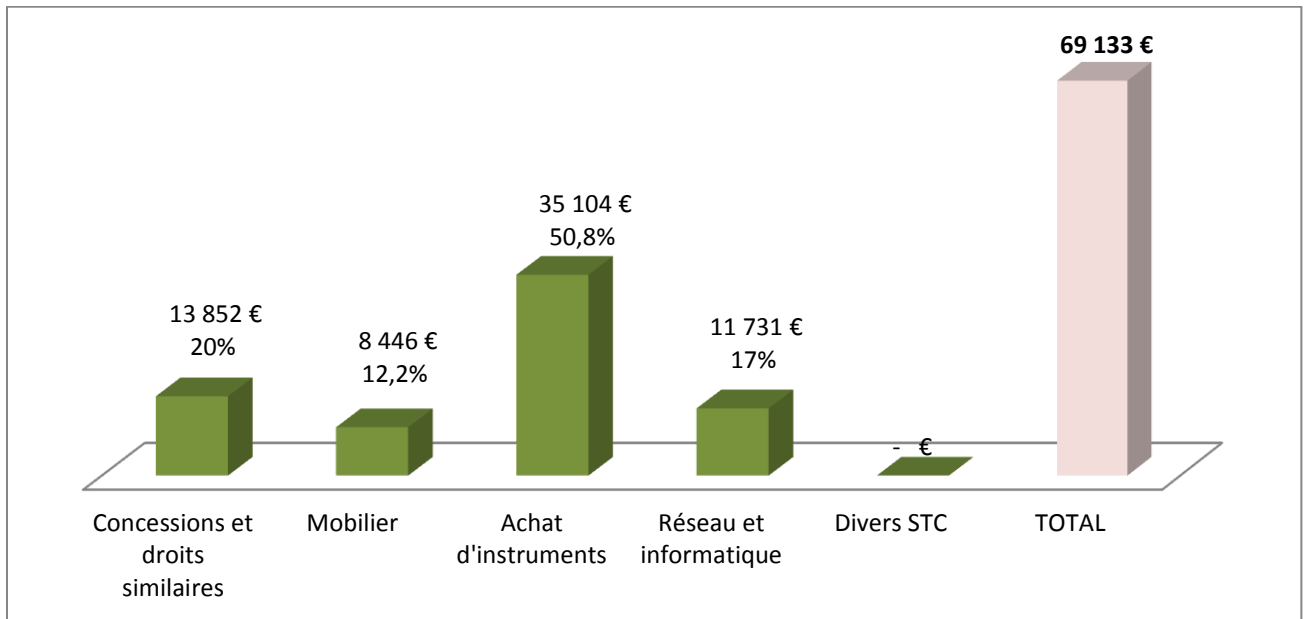
*Répartition des recettes de fonctionnement*





## Dépenses d'investissement

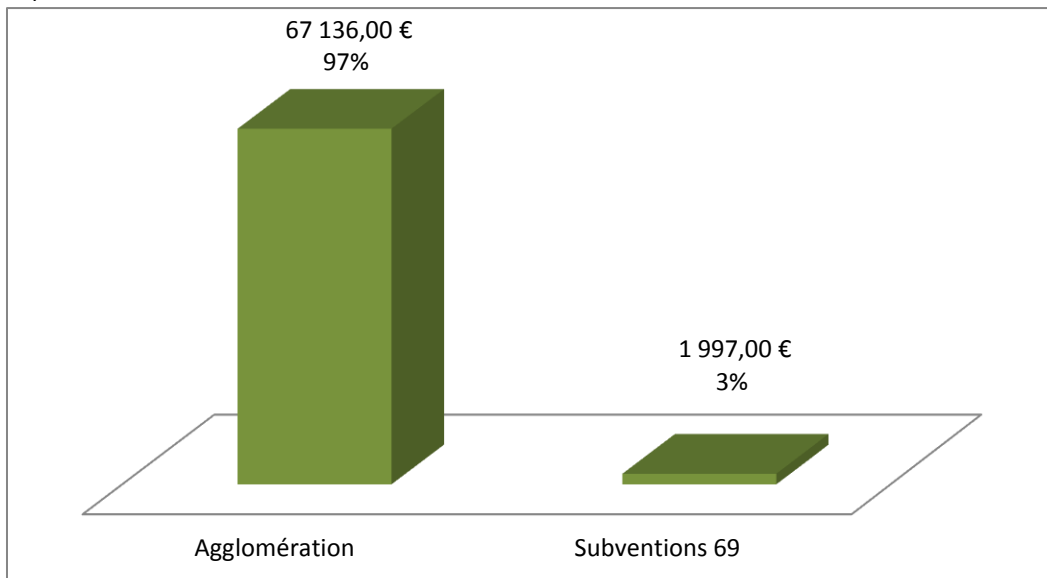
Répartition des dépenses d'investissement (référence 2014)



## Recettes d'investissement

Les recettes proviennent très majoritairement de la communauté d'agglomération et pour une part réduite du département du Rhône.

Répartition des recettes d'investissement



## **Les tarifs**

Les tarifs sont au quotient familial pour les résidents de l'agglomération et les élèves de l'ex-CCPOD hors Jassans.

573 élèves sont au quotient familial (soit 416 foyers sur 619) représentant 68% des inscrits.

282 foyers sont en dernière tranche soit 68% des foyers au quotient familial.

Les tarifs sont forfaitaires pour les élèves résidant hors de l'agglomération, avec une distinction entre les résidents du Rhône ou hors Rhône.

Les taux d'augmentation annuelle appliqués jusqu'à présent sont :

- tarifs communautaires : +2%
- tarifs extracommunautaires Rhône : +3%
- tarifs extracommunautaires hors Rhône : +5%

## IV- Etat des lieux

---

### 1 – L'action pédagogique

#### 1-1 Les parcours

##### **Points forts**

Les parcours proposés sont nombreux et permettent de répondre à la diversité des publics et des demandes. Les contenus sont adaptés et les objectifs pédagogiques sont clairs.

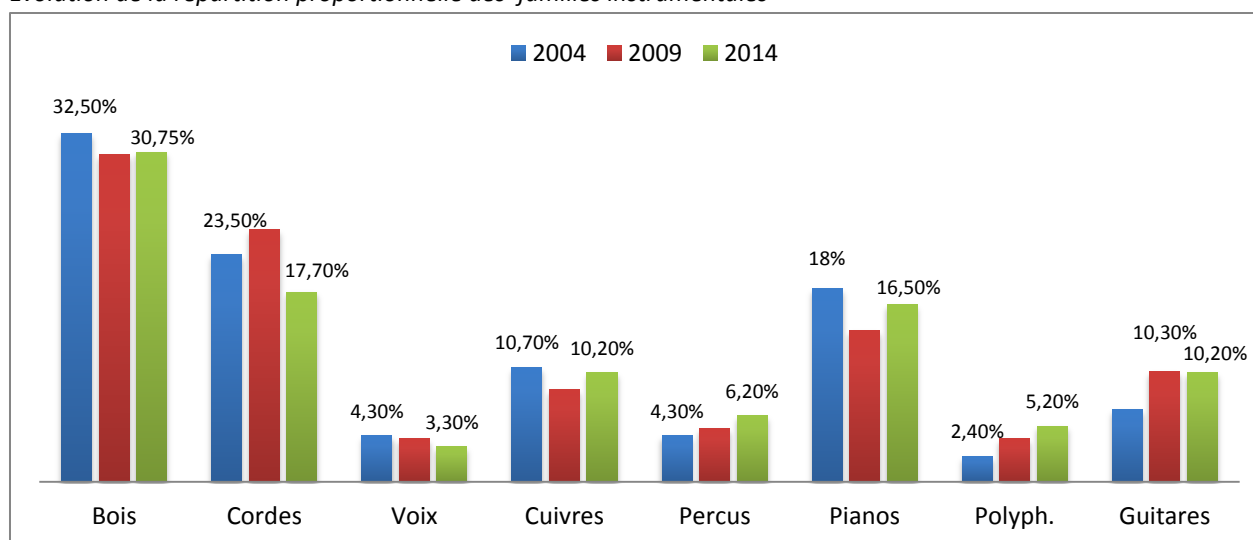
La mise en place de cursus sans obligation de formation musicale et d'examens avec jurys à partir du 2<sup>ème</sup> cycle contribue à maintenir de nombreux élèves dans une pratique artistique encadrée (Cf. répartition des effectifs par cycles et cursus).

##### **A améliorer**

L'offre globale est complexe et manque de cohérence pour les publics adolescents et adultes. D'autre part, le choix de parcours semble pour de nombreux élèves plus guidé par la volonté d'échapper à des contraintes (cours, évaluations,...) que par un projet personnel explicite.

#### 1-2 La pratique instrumentale et vocale individuelle

*Evolution de la répartition proportionnelle des familles instrumentales*



##### **Points forts**

Les bilans recueillis soulignent la compétence des enseignants, l'intérêt des cours et la qualité globale des conditions de cours.

Le fonctionnement par cycle permet une liberté et une souplesse pédagogique appréciée des enseignants.

##### **A améliorer**

La pédagogie collective, particulièrement présente dans les classes à horaires aménagés, se heurte dans le secteur traditionnel (hors temps scolaire) aux difficultés d'organisation et au fonctionnement par addition de temps de cours individuels.

Les temps de cours sont variables en fonction du cursus et du niveau, mais ils ne sont pas toujours adaptés aux objectifs et motivations de l'élève et devraient pouvoir être modulés.

### **1-3 Les pratiques collectives**

#### ***Points forts***

La pratique d'ensemble est un élément important dans la formation de l'élève. Tous les parcours du conservatoire s'articulent autour de la participation libre ou imposée à une activité collective en complément de la pratique individuelle. Toutes formations confondues (orchestres, chœurs, petites formations) cette organisation a favorisé une offre riche et ouverte sur une diversité de styles et de pratiques et permis la réalisation de projets fédérateurs et de qualité.

La mixité entre musiciens amateurs et élèves de 3<sup>ème</sup> cycle dans les orchestres associatifs « Cordes en Calade » et « Opus 92 » est un dispositif efficace qui a tout son sens dans le cadre d'un établissement dont la vocation principale est l'accompagnement de la pratique en amateur.

#### ***A améliorer***

Les difficultés portent principalement sur l'articulation entre activités obligatoires et activités volontaires. L'accroissement des possibilités de pratiques collectives au choix créé des situations de cumuls qui alourdissent les emplois du temps des élèves et ne favorisent pas la détermination d'un parcours clair.

Les activités optionnelles, malgré la motivation des élèves, connaissent des problèmes de répartition d'élèves dans les différents groupes et d'homogénéité de niveau.

Enfin, la question des salles de répétition est récurrente (taille, disponibilité, environnement) et pose de sérieuses difficultés, notamment pour le travail en grandes et moyennes formations vocales ou instrumentales (> 8).

### **1- 4 Les disciplines théoriques**

#### ***Points forts***

Les activités d'éveil musical proposées aux enfants de niveau CP sont appréciées, notamment à travers la pédagogie Dalcroze, basée sur le corporel. Les cours d'harmonie et arrangement jazz sont particulièrement appréciés pour leur complémentarité avec les autres activités du cursus. Les groupes de formation musicale sont homogènes et les conditions de travail sont adaptées et appréciées.

#### ***A améliorer***

Particulièrement dans le secteur classique, la formation musicale est envisagée comme une discipline à part entière dont la finalité musicale n'apparaît pas aux yeux des élèves. Malgré l'utilisation de l'instrument (pas toujours très aisée), l'absence de lien pédagogique du cours de formation musicale avec les autres apprentissages (instruments, pratiques collectives) entraîne rapidement une baisse de motivation.

Le manque de concertation et d'échanges entre enseignants à l'intérieur du département et avec les autres disciplines ne contribue également pas à donner une cohérence d'ensemble et à définir des objectifs communs et complémentaires.

### **1-5 Les démarches de création et d'invention**

#### ***Points forts***

Les démarches de création et d'invention constituent un outil pédagogique à part entière et un enjeu fort.

Elles sont présentes

- dans les épreuves de passages de cycles des parcours diplômants ;
- à travers la classe de création par les Nouvelles technologies
- en formation musicale à partir du 2<sup>ème</sup> cycle (repiquage/arrangement, module de CNT)

Outil d'expression et de créativité personnelle, elles favorisent

- L'acquisition ou l'utilisation de savoirs théoriques ;
- L'acquisition et la consolidation de savoir-faire : choisir, structurer, modifier, ... ;
- la compréhension et l'interprétation du répertoire existant ;
- l'échange, la découverte et le croisement des esthétiques et des domaines artistiques (musique, vidéo, textes, arts plastiques ...)

Un « pôle de création » a été créé, constitué de professeurs « ressources » ayant pour mission d'accompagner les élèves et les enseignants qui le souhaitent. La validation des créations (parcours et projet) a été réorganisée avec notamment la mise en place des « marchés de la création » et des présentations publiques dédiées aux travaux de création.

Les travaux de création contribuent souvent à porter un regard différent sur les qualités musicales et instrumentales des élèves. Au fil des années, on peut noter la qualité et l'inventivité croissantes des travaux présentés.

### ***A améliorer***

Les activités de création restent pour une large part reliées aux passages de cycles et à un processus de validation nécessairement exigeant et chronophage (évaluation du parcours et évaluation de l'objet artistique).

L'intérêt pédagogique et artistique peine à être perçu face aux contraintes et ne favorise pas l'appropriation de la démarche par les élèves et une partie des enseignants.

## **1-6 Les Nouvelles Technologies**

Le projet Nouvelles Technologies initié dans le précédent projet d'établissement s'appuyait sur le constat de l'importance prise par les outils numériques et internet

- dans la vie quotidienne des élèves ;
- dans les techniques de production musicale, les conditions d'accès à la musique, la transmission des informations ;
- dans l'acte pédagogique lui-même.

### ***Points forts***

Le projet s'est concrétisé par

- l'accessibilité des 3 sites du conservatoire au réseau ;
- l'équipement des locaux en ordinateurs portables (9) ou fixes (14) dédiés à la musique ;
- l'équipement et la climatisation d'une salle dédiée à la création par les nouvelles technologies ;
- l'achat de matériel numérique divers (enregistreurs, contrôleurs midi, claviers maîtres,...) ;
- l'achat de logiciels adapté à la création (musique et vidéo), à l'édition musicale et à l'accompagnement musical ou l'arrangement.

Il a bénéficié du recrutement d'une enseignante à temps plein (cadre d'emploi PEA) et de l'ouverture d'une classe dédiée à la Création par les Nouvelles Technologies.

### ***A améliorer***

Le projet pâtit des difficultés rencontrées dans l'utilisation et la maintenance du matériel informatique ainsi que dans l'accès aux ressources internet. Cette situation conjuguée au manque de formations adaptées aux enseignants n'ont pas permis de dégager clairement les enjeux et les possibilités et ne contribuent pas à une réelle appropriation des outils par les enseignants.

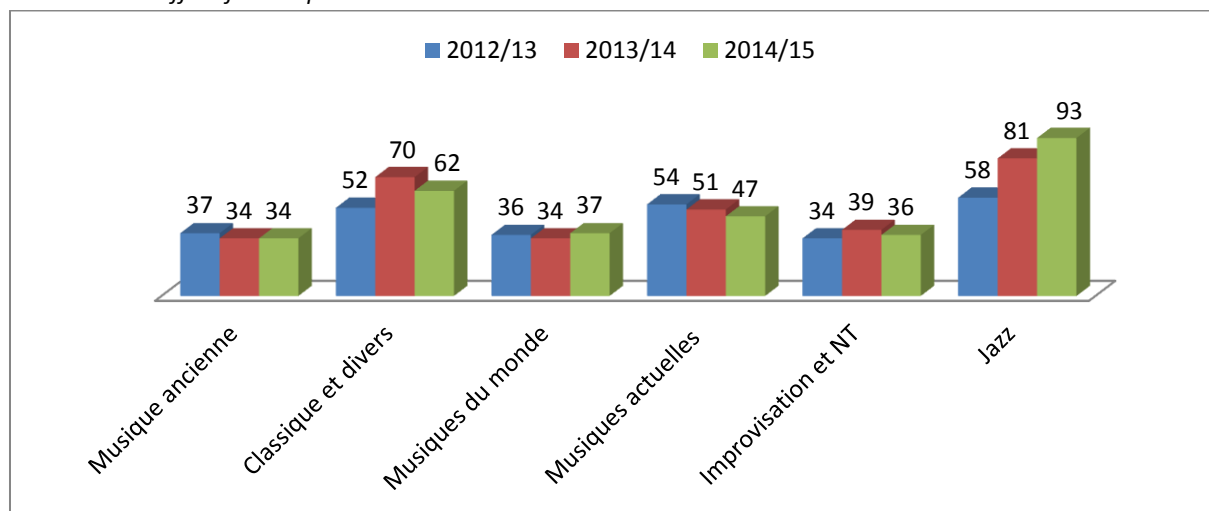
La salle dédiée au cours de Création par les Nouvelles Technologies, malgré l'amélioration apportée par la climatisation, n'est plus adaptée au développement du travail en groupe et à l'importance du

matériel nécessaire. L'abandon du projet d'aménagement des combles est à ce titre très regrettable et il est nécessaire de trouver rapidement de meilleures conditions de travail à l'activité.

### 1-7 La diversification des esthétiques

Les dispositifs de découverte et d'apprentissage des différents styles musicaux ont été largement laissés au volontariat des élèves, à travers la mise en place d'activités collectives en petites et moyennes formations par **options**.

*Evolution des effectifs des options sur les trois dernières années*



#### **Points forts**

L'offre est assez large et diversifiée, le contact des élèves avec les différents professeurs est enrichissant et source de renouvellement. L'accent a été mis sur le jazz par la création en 2011 d'un département spécifique et d'un cursus diplômant spécialisé accessible à partir du milieu du 2<sup>ème</sup> cycle. Une quinzaine d'élèves suivent ce cursus, qui n'exclut pas une large pratique du jazz dans le cadre non spécialisé.

La demande pour les musiques actuelles amplifiées s'est stabilisée depuis 2 ans avec 9 groupes permanents qui travaillent dans la continuité et peuvent aborder différents styles de musiques actuelles.

#### **A améliorer**

Ce dispositif ne permet pas d'apporter au plus grand nombre une connaissance même succincte des différentes esthétiques existantes et proposées au conservatoire.

D'autre part :

- il requiert une forte disponibilité des élèves soumis par ailleurs à des activités obligatoires ;
- la majorité des options n'est accessible qu'à partir du 2<sup>ème</sup> cycle ;
- les niveaux à l'intérieur des groupes peuvent être hétérogènes ;

Les secteurs de musique ancienne et musiques traditionnelles sont peu développés et n'ont pas fait l'objet d'une réflexion approfondie liée à leurs spécificités.

## 1-8 L'évaluation

### **Points forts/Objectifs**

Le contrôle continu participe à la formation de l'élève et lui permet de se situer. Il est matérialisé par une fiche annuelle basée sur l'évaluation croisée élèves/enseignants et qui vise à développer la capacité de l'élève à s'évaluer et à exprimer ses réussites, ses difficultés et sa motivation.

L'évaluation terminale en fin de cycle permet de vérifier les connaissances acquises. La diversité des épreuves permet d'avoir un regard complet sur l'élève qui a la possibilité de s'impliquer dans les choix et contenus d'épreuves (liste pour l'épreuve instrumentale). La 1<sup>ère</sup> visite du jury avant l'épreuve terminale est également très appréciée des enseignants.

La validation des travaux de création a été l'occasion d'une réflexion approfondie sur les modalités d'évaluation d'un objet artistique et sur la claire distinction du processus et du résultat.

### **A améliorer**

De manière générale, l'information aux familles sur les modalités et contenus d'évaluation est insuffisante ou peu claire.

Si l'évaluation a été clairement organisée pour le cursus diplômant, elle n'a pas fait l'objet d'une réflexion aussi aboutie et de moyens clairs pour les cursus non diplômants et adultes.

Pour le contrôle continu le support utilisé (fiche étoile) et les principes d'évaluation sont appréciés des élèves mais la fréquence d'information n'est pas satisfaisante. D'autre part ce dispositif est peu adapté à l'évaluation des groupes

Malgré les aménagements apportés, le dispositif général de passage de cycle reste globalement lourd et chronophage et le fractionnement des épreuves nuit à la vision d'ensemble de l'élève qui était recherchée.

## 1-9 Les enseignants

Sans création de postes, le nombre d'assistants d'enseignement artistique (AEA) a augmenté depuis 2009 en valeur absolue (37 à 42) mais diminue en proportion (82 à 78%). L'augmentation s'explique par l'intégration de l'EM Jassans et le remplacement d'enseignants à temps partiels, sous forme contractuelle.

L'augmentation du nombre de professeurs d'enseignement artistiques (PEA) (8 à 12 en absolu, 18 à 22% en relatif) est due à la réussite aux concours de plusieurs agents et la politique de transformation des postes par l'agglomération.

Si les redéploiements d'heures ont permis d'accompagner de manière assez satisfaisante l'évolution générale des classes, ils n'ont jusqu'à présent pas permis d'affecter du temps à certaines disciplines peu dotées (flûte à bec, accordéon,...) ou absentes (harpe).

## 1-10 La bibliothèque

### **Points forts**

La bibliothèque met à disposition un fonds riche et complet d'environ 46 000 documents. Elle est en lien structurel avec la Médiathèque de Villefranche à travers

- un portail internet commun qui permet un accès rapide au fonds ;
- l'utilisation d'un logiciel commun (Orphée) ;
- le partenariat avec la discothèque.

A côté des missions traditionnelles d'archivage, catalogage et prêt, l'évolution du conservatoire a diversifié les missions de la bibliothèque et développé l'accompagnement pédagogique des élèves sur les projets et les évaluations.

La bibliothèque a bénéficié d'un réaménagement qui permet d'accueillir les usagers dans de meilleures conditions.

Le budget consacré à l'achat de partitions permet à la fois de compléter le fonds de consultation et de pallier l'interdiction de photocopies, malgré une procédure d'acquisition contraignante et peu adaptée à l'usage pédagogique.

### ***A améliorer***

Les horaires et jours d'ouverture ne sont pas suffisants ou adaptés à tous les usagers. Les services de la bibliothèque sont peu connus des parents et les tâches et missions des responsables par rapport aux activités (cours, orchestres, passages de cycles, projets,...) doivent être précisées.

## **2 – La diffusion et les partenariats**

### **2-1 La diffusion des élèves**

#### ***Points forts***

Les actions de diffusion (auditions, concerts, spectacles, ...) sont appréciées des élèves pour leur qualité et leur cohérence avec les apprentissages. Elles contribuent à la visibilité et au rayonnement de l'établissement sur le territoire.

La coordination des projets par un enseignant puis désormais par le directeur adjoint a permis d'améliorer l'organisation générale.

Le recrutement d'un régisseur du conservatoire pour la gestion du matériel a permis de recentrer l'activité des régisseurs de l'Auditorium sur l'aide technique aux enseignants.

### ***A améliorer***

Certains élèves ou groupes d'élèves sont encore trop sollicités dans l'année. Les horaires de concerts ou auditions sont parfois mal adaptés au profil des élèves (trop tard pour les plus jeunes, trop tôt pour les adultes).

La question des lieux de diffusion n'a pas réellement évolué:

- l'Auditorium est de plus en plus demandé et trop petit pour certains projets (espace scénique et jauge globale) ;
- l'Atelier est également peu disponible et son acoustique est mal adaptée à certaines formations acoustiques (cordes par exemple) ;
- le Théâtre est très peu accessible et l'aide technique est souvent minimale ;
- ND des Marais est contraint par une programmation adaptée,
- etc...

Les difficultés demeurent également pour les salles de répétition : la Salle Cottinet est trop petite et très occupée, l'Auditorium ne peut pas être affecté à des activités régulières.

L'externalisation des productions se heurte à la difficulté de trouver des lieux adaptés sur le plan acoustique ainsi qu'aux contraintes liées à la gestion du matériel (transport, installation, rangement) et à la régie technique des prestations (sonorisation, lumière).

### **2-2 La diffusion des enseignants**

Si les enseignants sont souvent actifs en soutien des élèves, ils disposent de peu de cadres pour se produire en tant qu'artistes musiciens. Mis à part quelques programmations marginales dans le cadre de la saison des concerts de l'Auditorium, le concert-sandwich proposé dans la saison du Théâtre est la seule opportunité régulière pour les enseignants de se produire dans une programmation locale.



## **2-3 Les partenariats**

Les partenariats de diffusion se sont pérennisés (Théâtre, le Musée-Dini, la Médiathèque de Villefranche, Concerts de l'Auditorium) et traduisent une meilleure prise en compte des besoins et contraintes liées à des productions d'élèves.

L'accessibilité aux spectacles à des tarifs avantageux a également permis de développer une « école du spectateur » et de créer un lien pédagogique entre les enseignements du conservatoire et les programmations locales.

## **3 – Le temps scolaire**

### **3-1 Les classes à horaires aménagés musique (CHAMS)**

*Partenariat Ecole Albert Dumontet*

#### **Points forts**

Le dispositif cham est reconnu comme un dispositif efficace et de qualité, s'appuyant sur un partenariat réel entre les équipes enseignantes.

La répartition des élèves en 2 classes par niveau a permis de renforcer la cohérence des apprentissages et la qualité des relations sociales au sein de l'école Dumontet. Elle a également permis de développer les projets réunissant élèves chams et non-chams.

De nouvelles modalités de recrutement ont été mises en place en 2013, dissociant le recrutement du choix instrumental. La mise en place d'un parcours de découverte contribue à une meilleure connaissance de l'enfant et de l'instrument qui lui semble le plus adapté.

#### **A améliorer**

Malgré l'extension du périmètre, le nombre de candidats est stable et pour une part importante issus de l'école Dumontet. Le recrutement d'enfants issus de quartiers en difficultés ne s'effectue pas bien. Il est également nécessaire aujourd'hui de veiller à mieux détecter les problèmes de comportement et de motivation des enfants.

### **3-2 Les interventions en milieu scolaire**

#### **Points forts**

La commission culture du 2 décembre 2014 a confirmé la mission des musiciens intervenants dans le temps exclusivement scolaire. Elle a ainsi réaffirmé leur vocation à apporter une aide technique et artistique au plus grand nombre pour une réelle démocratisation de l'accès à la culture.

Les musiciens intervenants sont pleinement intégrés à l'équipe pédagogique du conservatoire et bénéficient de son soutien matériel. Des projets communs avec des enseignants ont pu être réalisés malgré les difficultés de mise en œuvre.

Enfin, l'augmentation du nombre de projets et de temps d'échanges entre musiciens intervenants contribue à une véritable dynamique commune.

#### **A améliorer**

Malgré le travail d'équipe, les musiciens intervenants regrettent de ne pas disposer de temps pour la concertation et les bilans de projets avec les équipes enseignantes. Ils déplorent également les difficultés d'emplois du temps créées par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Face à la nouvelle organisation des interventions, une inquiétude réelle existe sur leurs futures conditions de travail.

### **3-3 Les aménagements d'horaires**

#### *Partenariat Collège Claude-Bernard*

Depuis 2011, les élèves de chaque niveau sont répartis dans deux classes si l'effectif est suffisant. La grande majorité des élèves intégrant les aménagements d'horaires sont issus des classes chams. Quelques élèves extérieurs au conservatoire ou issus du dispositif traditionnel peuvent intégrer ces classes sous conditions de niveau musical suffisant.

#### **A améliorer**

En raison des contraintes de plannings posées par le Collège (pas de cours de musique le matin) et du cumul sur 2 jours des classes chams et AH (mardi et jeudi), le niveau 3<sup>ème</sup> ne peut plus bénéficier de cours d'instrument sur le temps scolaire.

Il n'y a pas d'échange pédagogique avec le professeur de musique du collège ou de valorisation du dispositif par exemple à travers les évaluations. Pour autant les élèves du conservatoire sont sollicités sur des projets ou des activités internes au Collège (chorale, présentations).

On constate à partir du niveau de 5<sup>ème</sup> une chute de motivation et d'implication des élèves. Le dispositif paraît encore parfois utilisé pour intégrer le Collège Claude-Bernard sans réévaluer la réelle motivation des élèves pour un apprentissage musical complet.

## **4 – Territoires et publics**

### **4-1 L'agglomération**

Faute de temps et de disponibilité, peu de liens ont été jusqu'à présent établis par le conservatoire. Une dotation en matériel informatique, mobilier et instruments a été décidée pour permettre à l'école de Saint-Etienne-des-Oullières d'améliorer et pérenniser son activité.

### **4-2 Autres publics**

Il est dans les missions du conservatoire de s'adresser aux publics pour lesquels l'accès à une pratique artistique ou culturelle hors du cadre scolaire reste très limité, notamment les publics résidant dans les zones urbaines défavorisées.

Deux actions alliant création et nouvelles technologies **ont été menées avec le CIAS** dans le cadre du dispositif PRE (Programme de Réussite Educative) et quelques actions ont également été menées à travers la participation à des Fêtes de quartiers et le projet « Des Noces de Figaro ». Pour autant, aucune activité suivie n'a jusqu'à présent été mis en place avec les acteurs de la politique de la ville (associations, maisons de quartiers,...) et les collectivités.

Des projets ont été menés en lien avec le Centre d'Accueil Thérapeutique de Jour de Gleizé ainsi qu'avec l'association AGIVR Handicap mental Beaujolais Val Saône et ont donné lieu à des échanges d'une grande richesse.

Le conservatoire offre également la possibilité d'adapter ses parcours aux élèves présentant des difficultés particulières (dyslexie, dyspraxie,...).

Cependant aucune activité structurée et suivie à vocation artistique, éducative et pédagogique autour de la musique n'est proposée aux personnes en situation de handicap.

## 5 – Les moyens

### 5-1 Les locaux et conditions matérielles

#### Salles de cours

##### **Points forts**

Sur les trois sites, les salles de cours et conditions matérielles de travail sont globalement appréciées des élèves et des enseignants. Des travaux d'accessibilité au réseau ont été réalisés à Villefranche et Limas et un programme d'investissement conséquent a permis entre 2010 et 2013 l'acquisition d'un parc informatique à usage pédagogique pour les trois sites.

Au sous-sol de Villefranche, la pose de panneaux acoustiques dans la salle de musiques actuelles a permis d'améliorer notablement le confort de travail et les problèmes d'humidités ont été atténués par la remise en route de la ventilation.

La pose d'une climatisation a permis de résoudre les problèmes de surchauffe rencontrés dans la salle de Création par les Nouvelles Technologies.

##### **A améliorer**

Les difficultés rencontrées par les usagers et les enseignants résident dans la taille des salles, peu adaptées au développement des activités de groupes ou aux enseignements nécessitant beaucoup de matériel. L'utilisation commune de salles par le conservatoire et des associations extérieures génère de plus en plus de difficultés de planning et de gestion du matériel (dégradations, déplacements,...).

Il y a également des problèmes d'isolation phonique entre certaines salles, particulièrement sur les sites de Limas et de Jassans. A Villefranche, le problème entre les salles du 2<sup>ème</sup> étage de l'aile Nord et l'Auditorium demeure et semble voué à n'avoir comme solution que la bonne volonté des enseignants du conservatoire.

Les pianos mis à disposition dans les salles sont pour certains d'entre eux en bout de course et de qualité très médiocre.

#### Secrétariat

Malgré les améliorations significatives apportées par le remplacement des postes de travail, l'installation de la climatisation et le déplacement de la baie de brassage informatique, le secrétariat reste un espace de travail exigu et mal adapté à la diversité de ses fonctions (accueil du public, travail administratif, photocopie).

### 5-2 L'accueil général

L'accueil au conservatoire est globalement apprécié par les usagers (élèves et parents d'élèves), que ce soit au niveau des horaires d'ouverture du secrétariat ou de la qualité des contacts avec les agents administratifs, les enseignants ou les agents techniques. La direction manque de visibilité pour les parents d'élèves mais cette remarque porte sur la période de direction assurée par un seul agent.

Dans les antennes de Jassans et Limas, des enseignants se sont vus affecter des missions de coordination et d'information. Cette organisation, pour utile et efficace qu'elle soit en termes de lien avec les usagers et de gestion des locaux montre ses limites par rapport à une réelle présence administrative de proximité et pose une difficulté de positionnement et légitimité des enseignants par rapport à leurs collègues enseignants.

Les procédures mises en place pour l'inscription doivent être simplifiées autant que possible.

Le manque d'espaces adaptés pour les parents en attente de leurs enfants ou pour les élèves entre deux cours est signalé. Cette situation est particulièrement sensible à Villefranche depuis la fermeture du hall de l'Auditorium et par le fait que les possibilités de stationnement à proximité du conservatoire sont réduites.

Un effort sur la propreté des toilettes doit être fait, particulièrement à Villefranche. Sur le site de Limas, où l'entretien est assuré par une société privée, les difficultés portent sur la continuité de fourniture des consommables et la qualité du nettoyage.

### **5-3 Communication et information**

#### ***Points forts***

Les actions de communication et d'information sont prises en charge

- par le conservatoire pour la communication à caractère pédagogique et les informations d'organisation et de fonctionnement
- par le service communication de la Communauté d'agglomération pour une information « hors les murs » portant sur les activités générales, la saison du conservatoire et les classes à horaires aménagés.

L'ensemble des informations est disponible sur la partie « conservatoire » du site de la communauté d'agglomération. La nouvelle version du logiciel de gestion du conservatoire dispose de meilleures possibilités de communication via l'extranet.

#### ***A améliorer***

De manière générale, l'information sur les activités et parcours proposés est perçue comme complexe par les parents d'élèves. Le site de l'agglomération est très peu opérationnel puisque seuls 6% des parents ou élèves adultes indiquent l'utiliser comme source d'information.

La procédure d'information sur les affectations de cours en début d'année est trop tardive et il est demandé qu'elle soit anticipée pour permettre une meilleure organisation des rentrées scolaires.

L'information aux familles sur l'évolution pédagogique des élèves et les informations courantes sur les activités peuvent être améliorée, en fréquence et en efficacité.

### **5-4 Les tarifs**

Les tarifs au quotient familial appliqués aux résidents communautaires se situent dans la moyenne de ceux pratiqués dans des établissements similaires et sont jugés globalement adaptés par les usagers. Les tarifs forfaitaires appliqués aux élèves habitant hors de l'agglomération posent plus de difficultés, particulièrement dans le cas des familles avec plusieurs inscrits pour lesquelles aucune dégressivité n'est appliquée.

Pour les élèves extracommunautaires résidant hors du département du Rhône et avec un taux d'augmentation de 5% par an, les tarifs appliqués sont d'ores et déjà complètement dissuasifs.

La possibilité pour les élèves résidant dans les communes de l'ex-CCPOD de bénéficier du tarif agglomération contribue à la continuité pédagogique et permet de maintenir le recrutement et le fonctionnement de l'antenne de Jassans.

## V – PERSPECTIVES 2015/16

---

### **Introduction**

*Comme indiqué dans le préambule de ce document, les perspectives énoncées ci-dessous ont vocation à être mises en œuvre progressivement.*

*Elles donneront lieu à l'élaboration d'un nouveau règlement des études et une refonte du règlement intérieur qui seront soumis au vote du conseil communautaire.*

## **1 - L'ACTION PEDAGOGIQUE**

### **UN FONCTIONNEMENT RENOVE ET ADAPTE**

#### **1-1 Les cursus**

Au regard du nouveau contexte, de son évolution générale et des orientations pédagogiques prises ces dernières années, il est nécessaire d'entamer aujourd'hui une réflexion de fond sur le fonctionnement du conservatoire, la structure de son offre de formation et les parcours qu'il propose.

Des réunions de concertation et de travail seront organisées dès la rentrée 2015 avec l'ensemble de l'équipe enseignante, en lien avec l'administration. Elles permettront de redéfinir clairement les objectifs et moyens que se donne l'établissement au regard de la diversité des publics accueillis et d'adapter en conséquence l'organisation et les contenus de parcours.

Sans anticiper sur les travaux, la nouvelle organisation privilégiera la simplicité et la cohérence, particulièrement pour les adolescents et les adultes. Les contenus redéfiniront les activités obligatoires et optionnelles en prenant en compte de manière pragmatique la disponibilité et la motivation des élèves.

L'objectif est de confronter l'élève-musicien à une diversité d'expériences et de situations pédagogiques et artistiques qui lui permette de définir de manière personnelle l'orientation

qu'il souhaite donner à son parcours au conservatoire.

#### **1-2 Les disciplines**

Les bilans ont fait clairement apparaître le déficit de lien et de cohérence entre les disciplines enseignées, pratiques et théoriques, individuelles ou collectives. Il sera là aussi nécessaire de redéfinir les objectifs et compétences visés, par cycles et par niveaux, en évitant le cloisonnement des enseignements.

Une approche pédagogique globale et collective sera encouragée, sous des formes diverses, en complément de la formation individuelle nécessaire.

Il sera également utile de repréciser les enjeux et les possibilités des outils mis à disposition des enseignants dans le cadre du projet Nouvelles technologies.

#### **1-3 La création**

Développées depuis une dizaine d'année, les démarches d'invention et de création doivent aujourd'hui prendre pleinement leur place comme élément central du projet artistique et pédagogique de l'établissement.

Pour une meilleure appropriation générale, elles doivent sortir de la situation de contrainte liée aux passages de cycle et il sera important d'en repréciser les enjeux et les objectifs de formation auprès des élèves, des parents et des enseignants.

Il conviendra également de pérenniser les volumes horaires attribués aux enseignants en charge de l'activité et de disposer des outils techniques permettant le partage des ressources par un accès simple aux travaux d'élèves.

La visibilité nouvelle donnée aux travaux et productions de création à travers la mise en place d'auditions dédiées sera poursuivie et diversifiée. Les modalités de prise en compte dans les validations de parcours seront redéfinies.

#### **1-4 La diversité esthétique**

Parce que la musique est multiple, son enseignement s'appuie sur une diversité de styles et d'esthétiques, populaires et savantes.

La diversité des esthétiques abordées au conservatoire constitue un axe central du projet d'établissement et devra être mieux valorisée comme telle.

Le prochain projet devra mettre en place des modalités de découverte et connaissance qui ne passent pas uniquement par une démarche individuelle et volontaire (options) mais soit insérée dans un dispositif pédagogique global.

La question de parcours spécialisés en musique ancienne et musiques traditionnelles devra être étudiée au regard de la mise en place du cursus jazz en 2011, qui a montré à la fois son intérêt (qualité et compétences des musiciens formés) et ses limites (peu d'élèves concernés).

Dans la dynamique du projet Nouvelles technologies et en lien avec les activités de création, les arts numériques pourront faire l'objet d'un projet de développement spécifique, pour autant que les questions de locaux évoluent.

#### **1-5 L'évaluation**

La nouvelle organisation inclura une réflexion globale sur les formes et modalités d'évaluation et validation des parcours.

Outil au service de la formation, le contrôle continu sera élargi et valorisé, avec une fréquence adaptée aux besoins de l'élève et à la nécessité d'information et d'échange avec les familles et l'institution. Il favorisera les démarches d'évaluation croisée entre enseignants et élèves et l'auto-évaluation de l'élève.

Le contrôle continu pourra être mis en œuvre sous des formes multiples, dans une diversité de situations et en utilisant tous les moyens adaptés (fiches bilan, extranet, livret de l'élève, échanges directs...).

#### **1-6 La concertation**

Le travail en équipe est la condition d'une action pédagogique cohérente et partagée au service de l'élève musicien. Conçues dans un contexte différent, les modalités de concertation actuelles ne correspondent plus aux besoins.

La concertation pourra passer par la mise en place de départements conjuguant les approches disciplinaires et esthétiques, et réunissant les enseignants et personnes qualifiées concernés par un même sujet.

La mission des départements sera de développer la transversalité et d'être force de propositions en matière de pédagogie et de projets. Ils pourront être animés par des coordinateurs qui constitueront un Conseil pédagogique rénové.

La mission du Conseil pédagogique sera, entre autre, d'étudier et d'articuler les propositions des départements, de valider les décisions et orientations qui engagent le fonctionnement pédagogique et artistique de l'établissement, d'évaluer la mise en œuvre et la pertinence des actions déjà décidées. Il aura également pour mission de suivre la mise en œuvre du projet d'établissement.

Les travaux du conseil pédagogique pourront le cas échéant être présentés et validés en assemblée plénière selon le sujet.

#### **1-7 Les personnels**

##### Enseignants

Outre leur mission d'enseignement en face à face avec les élèves et les tâches complémentaires qui sont liées, nombre d'enseignants sont engagés dans la vie pédagogique de l'établissement et l'accompagnement des pratiques amateurs.

Ainsi les coordinateurs de départements et membres du conseil pédagogique devront pouvoir bénéficier d'une reconnaissance de leur travail, sous une forme à définir.

Il serait opportun de mener avec la collectivité une étude sur le régime indemnitaire (ISO part variable) afin qu'il soit attribué de façon plus

cohérente et équitable au regard de l'investissement des agents.

Les enseignants en charge des orchestres associatifs doivent pouvoir bénéficier d'une reconnaissance et une sécurisation de leur action par une révision des conventions avec les associations.

Enfin, au regard de l'évolution constante des postes et des missions des enseignants, une révision des fiches de poste sera engagée pour en faire un document complet et adaptable aux modifications des situations individuelles.

Un programme de formation continue doit également être mis à l'étude pour répondre aux besoins identifiés. Les axes privilégiés seraient :

- outils numériques et pédagogie
- démarches de création et d'invention
- pédagogies collectives
- sécurité

#### Administration

Le rattachement de l'école de musique de Jassans a entraîné un surcroît de gestion administrative et la coordination d'un 3<sup>ème</sup> site.

Il serait souhaitable de conforter et étudier la transformation du poste supplémentaire actuel, en prenant en compte la limite atteinte d'utilisation du secrétariat à Villefranche.

Pour pallier cette contrainte, un projet de développement de la présence administrative à Limas et Jassans est à l'étude.

Outre le problème de place, l'installation d'un secrétariat régulier sur les sites extérieurs permettrait d'améliorer la gestion générale des locaux, l'accueil des usagers et clarifierait la position des « enseignants coordinateurs » actuels. Ceux-ci pourraient être recentrés sur une fonction de « référent pédagogique » au service des parents, des élèves et de la secrétaire.

Pour autant, ce projet ne sera viable que si les problèmes techniques d'accès au réseau informatique sont résolus.

#### Bibliothèque

Un agent à mi-temps du cadre d'emploi des assistants de conservation sera recruté avec une prise de fonction au 1<sup>er</sup> septembre 2015. Il apportera la technicité et la disponibilité nécessaires à la gestion du fonds et des prêts. Les tâches et missions des agents de la bibliothèque par rapport aux différentes activités seront précisées et quantifiées au regard des besoins des élèves et des enseignants.

#### **1-8 Les élèves**

Afin d'assurer une meilleure représentation des élèves adultes, le champ de l'association des parents d'élèves (ASPEL) sera élargi et la représentation des élèves majeurs sera inscrite dans ses statuts.

Par ailleurs, il conviendrait de redéfinir les modalités de représentation des élèves mineurs dans les instances de concertation.

## **2 - LA DIFFUSION**

### **UNE DIFFUSION MAITRISEE ET ELARGIE**

#### **2-1 La diffusion des élèves**

Les actions de diffusion des élèves du conservatoire sont abondantes et diversifiées, sous toutes formes et dans toutes les esthétiques. Elles donnent du sens aux enseignements et contribuent à la visibilité de l'établissement.

En prolongement des apprentissages individuels ou collectifs, la mise en situation et la rencontre avec le public est une étape importante dans la formation de l'élève musicien. Elle contribue à développer l'autonomie (attitude, gestion de l'émotion, maîtrise des codes et contraintes) et à consolider la maîtrise technique et artistique. A ce titre elle doit intervenir dès que possible, dans des lieux de diffusion adaptés et présentant de bonnes conditions acoustiques.

L'échange avec des artistes confirmés associés aux projets, dans des champs artistiques larges, est à la fois formateur et humainement enrichissant et sera poursuivi.

Pour autant et sans casser cette dynamique de projets, il est nécessaire de veiller à ce que le nombre de projets soit maîtrisé, n'alourdisse pas exagérément les plannings des élèves et ne se fasse pas au détriment des contenus et du temps pédagogiques.

A cet égard, la prise en charge des actions de diffusion par le directeur adjoint permettra à la fois d'améliorer la coordination générale des projets et l'élaboration de la programmation annuelle en lien avec les enseignants, la pédagogie et les partenaires.

## **2-2 La diffusion des enseignants**

Un enseignant de conservatoire est également un artiste musicien en résidence sur un territoire. A ce titre il doit pouvoir s'exprimer pleinement en dehors du soutien aux élèves dans le cadre des projets.

Les productions de professeurs permettent de fédérer une équipe, de se retrouver autour d'un projet artistique commun. Elles ont un impact fort sur les élèves qui voient leurs enseignants en situation artistique concrète. C'est enfin un élément fort dans le rayonnement et la mise en valeur de l'établissement et de la collectivité.

Les productions de professeurs doivent trouver leur juste place dans la saison du conservatoire, que ce soit avec un partenaire culturel caladois ou à travers des projets internes, dans des lieux adaptés et avec des modalités de rémunération clairement définies.

## **2-3 Lieux de diffusion et moyens**

Une grande partie des actions de diffusion se déroulent à l'Auditorium. Néanmoins il est nécessaire de développer la présence du CRI sur le territoire de l'agglomération pour marquer son rôle dans la vie culturelle locale et pour une meilleure lisibilité de l'établissement aux yeux de la population et des élus.

L'externalisation des productions nécessite de disposer des moyens logistiques et techniques adaptés :

- la disponibilité du régisseur du CRI devra être améliorée afin qu'il puisse être présent sur les lieux de concerts pour les installations et rangements de matériel sans que sa présence soit requise parallèlement au conservatoire ;
- pour le transport du matériel, il conviendra d'étudier avec les services techniques de l'agglomération la possibilité de disposer de manière simple et pérenne de véhicules adaptés, et de bénéficier le cas échéant de renfort humain ;
- pour les prestations nécessitant une régie technique (son et lumière), il conviendra de revoir avec la ville de Villefranche la convention de 2004 sur les conditions de mise à disposition des régisseurs de l'Auditorium dans les actions du conservatoire.

L'élargissement du territoire de l'agglomération offre de nouvelles possibilités en matière de lieux pour se produire hors les murs.

Un recensement exhaustif des salles et de l'équipement disponible sera entrepris et une convention sera proposée à l'ensemble des communes pour définir les modalités de mise à disposition et d'utilisation ponctuelle des salles.

## **2-4 Les partenariats**

Les partenariats avec les associations locales ou dans le cadre des programmations d'établissement culturels (avec un artiste ou une formation) constituent l'opportunité pour les élèves de vivre une expérience artistique riche. Ils contribuent également à mettre en synergie et complémentarité les différents équipements culturels de l'agglomération.

Il sera cependant nécessaire de veiller à ce que la somme d'actions menées n'absorbe pas trop de moyens financiers et humains, ne pas s'installer dans le systématisme et être vigilant sur l'apport pédagogique et artistique pour les élèves ET les enseignants de l'action entreprise.



## 3 - LE TEMPS SCOLAIRE

### 3-1 Le 1<sup>er</sup> degré

#### Les interventions en milieu scolaire

Avec l'élargissement du territoire, le rayon d'action des musiciens intervenants s'est considérablement élargi, avec un volume horaire global identique.

Un nouveau fonctionnement par projets sera mis en place dès la rentrée 2015 pour assurer un accès équitable des communes et des écoles à l'aide technique et artistique des musiciens intervenants.

Il sera nécessaire de clarifier rapidement les conditions d'intervention des enseignants, notamment la prise en compte des temps et des frais de déplacements, et de réévaluer le temps de coordination nécessaire pour le suivi des projets déposés par les écoles.

Malgré les volumes d'heures restreints, il sera également important de pouvoir dégager progressivement des espaces pérennes de concertation et d'évaluation des projets.

#### Les classes à horaires aménagés

Actives depuis 25 ans elles sont aujourd'hui à maturité. Malgré les freins géographiques, sociaux et culturels, le recrutement des enfants devra tendre à s'ouvrir plus aux enfants des quartiers défavorisés de l'agglomération.

A moyens constants, un nouveau dispositif de classes à horaires aménagés pourra être mis à l'étude avec un autre établissement scolaire, excluant toutes modalités de sélection des enfants.

### 3-2 Le 2<sup>ème</sup> degré

Les objectifs éducatifs et artistiques du dispositif d'aménagement d'horaires avec le collège Claude-Bernard doivent être revus dès que possible. La réorganisation des cursus est l'opportunité de réfléchir aux modalités d'accès au dispositif et à l'articulation avec les classes chams. Le nouveau projet devra s'appuyer sur un lien beaucoup plus étroit

entre les équipes enseignantes des deux établissements.

Il faut souhaiter que les orientations départementales en matière de soutien à la pratique artistique en milieu scolaire permettent de dégager des moyens financiers nouveaux pour un projet ambitieux et novateur. Dans le cas contraire le projet devra être conçu à moyens constants.

En parallèle, le conservatoire pourra développer des actions ponctuelles avec d'autres établissements, particulièrement dans le cadre des actions du PTEAC.

## 4 – TERRITOIRES ET PUBLICS

### 4-1 L'agglomération

Lieu ressource, le conservatoire a vocation à s'insérer pleinement dans le volet culturel du projet de territoire de l'agglomération. Il devra travailler à mettre progressivement en synergie les diverses structures d'enseignement ou de pratique musicale actives sur le territoire.

Un certain nombre d'actions et d'axes de travail pourront être proposés :

- projets de productions communs ;
- mutualisation de compétences pour la formation des enseignants ;
- master-class et actions d'approfondissement disciplinaire pour les élèves ;
- actions de découverte d'autres techniques, pratiques, esthétiques, ...
- parcours complémentaires entre les établissements.

Il serait également souhaitable que les collectivités déterminent des modalités claires de financement des structures afin d'assurer leur fonctionnement et pérenniser des activités de proximité de qualité.

## 4-2 Le nouveau Rhône

Etablissement principal du nouveau département, le CRI sera amené à participer à l'élaboration du nouveau Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques. A ce titre une collaboration avec les écoles de musique du département sera engagée pour contribuer à définir avec le Département les orientations pertinentes.

## 4-3 Autres publics

Il est dans la mission de service public du conservatoire de favoriser son accès à tous les publics et d'être partenaire des acteurs du secteur social.

Deux axes principaux paraissent pouvoir être dégagés :

- L'action dans les quartiers auprès des publics en déshérence culturelle : hormis quelques actions ponctuelles, un dispositif permanent ne peut exister qu'à travers une commande claire de la collectivité et dans le cadre des dispositifs de politique de la ville.
- L'action en direction du handicap : il est souhaitable de maintenir et poursuivre les actions ponctuelles déjà existantes. Il serait également souhaitable que des parcours d'apprentissage et de pratique adaptés puissent progressivement être mis en place ainsi que les actions nécessaires de formation des enseignants.

Parallèlement, des actions ponctuelles en direction de publics spécifiques seront poursuivies ou initiées : collaboration avec le service jeunesse, prestations pour les personnes âgées,...

## 5 - MOYENS GENERAUX

### 5-1 L'accueil

L'évolution de l'établissement et du site de Villefranche a contraint à réduire de manière importante les espaces d'accueil et d'attente pour les élèves et les parents.

Pour pallier ce déficit et sur les trois sites, il est prévu d'aménager les espaces de circulation disponibles avec des sièges fixes, dans le respect des règles de sécurité.

Tous sites confondus, il conviendra également d'être vigilant sur les conditions d'hygiène et la fourniture régulière de consommables dans les toilettes.

### 5-2 L'information et la communication

Un effort tout particulier devra porter sur les moyens et les contenus d'information et de communication avec les usagers.

Que ce soit pour l'information générale institutionnelle (activités et parcours, programmation), l'information pédagogique (évaluations, lien parents/enseignants) ou l'information courante dans le cadre des activités, tous les outils devront être utilisés ou développés pour une communication plus claire et plus efficace :

- Supports papiers
- Ressources informatiques : extranet, espaces numériques
- Rencontres usagers/enseignants
- ...

En lien avec le service communication, l'utilisation du site internet de l'agglomération devra être développée comme outil d'information.

### 5-3 Les nouvelles technologies

Le projet conserve toute sa pertinence et devra explorer les nouveaux outils de dématérialisation (tablettes,...). Pour rentrer dans une phase opérationnelle et modifier réellement les pratiques, il devra impérativement bénéficier de l'accompagnement technique nécessaire et d'une sécurisation des données.

#### **5-4 Les locaux**

Les salles du 1<sup>er</sup> étage du site de Jassans doivent être réaménagées et adaptées à la pratique musicale. Malgré les difficultés d'accès au site pour les plus jeunes, elles devraient permettre de disposer de plus d'espaces de travail et répétition.

Sur le site de Villefranche, la question d'une grande salle de répétition à l'usage unique du conservatoire devient cruciale. Il est urgent que les collectivités se concertent pour l'aménagement de locaux destinés aux associations hors du site de l'Ancien-Hôpital et permettre au conservatoire de travailler dans des conditions appropriées.

Enfin il sera nécessaire de pallier l'abandon du projet d'aménagement des combles et disposer, d'une manière ou une autre, de locaux adaptés au travail du son et des nouvelles technologies.

#### **5-5 Les tarifs**

Compte-tenu du nombre de familles concernées, une 6<sup>ème</sup> tranche de quotient familial sera créée à partir de la rentrée 2015. L'évolution du projet pédagogique global et la mise en place d'activités spécifiques pourront nécessiter une adaptation des cotisations à partir de la rentrée 2016.

Il serait souhaitable qu'une réflexion soit menée sur les tarifs non-communautaires en prenant en compte la notion de bassin de vie.

#### **5-6 L'investissement**

Outre le renouvellement régulier du parc instrumental et informatique interne, l'investissement devra prévoir :

- le renouvellement du jeu de timbales de la classe de percussions. Les timbales actuelles seraient affectées à la salle Cottinet ;
- l'acquisition d'un jeu de timbale pour le site de Jassans
- le renouvellement de 3 pianos droits pour le site de Villefranche (2017/2019) ;
- l'achat d'instruments spécifiques en fonction du développement de la musique ancienne et des musiques traditionnelles.

*Villefranche, juin 2015*

\*\*\*\*\*